



Non réponse de la maman

Par NoTyMaTh

Bonjour,

Mon conjoint, c'est mis dans une situation compliquée alors que de base c'était pour le bien être de son fils.

Lors de son enfance, après avoir subi lui même des attouchements par son cousin, il a fait subir à sa propre s?ur, ils étaient tout les deux mineurs à ce moment la. (Aujourd'hui, sa s?ur a porté plainte pour soi disant qu'il ne refasse pas la même chose à nos enfants)

Alors que son fils de 9 ans était chez nous, il a expliqué être au courant de cette plainte mais ne semble pas être au courant de quoi, elle parle et il a dit être en contact avec sa tante.

Au vu de la situation, mon conjoint ne souhaite pas que son fils soit en contact avec sa s?ur et ne trouve pas normal que son fils soit au courant même qu'il y'a une plainte contre lui.

Donc il appelle la maman de son fils, il lui explique que tant que la plainte n'a pas abouti, il ne veut qu'elle amène son fils voir sa tante. De là bien sûr, elle lui explique qu'elle fait ce qu'elle veut et lui balance que son fils fait ce qu'il a peur de lui. Comme il devait passer un mois de vacances, mon conjoint a préféré ramener son fils à sa maman pour ne pas créer un mal être chez son fils, qu'il ne sente pas obliger de venir.

Aujourd'hui, pour comprendre les dires de son fils et trouver un solution au niveau de son droit de visite, il apelle et envoi des messages à la maman mais cela reste sans réponse depuis une semaine.

De base c'est ses jours de droit de visite, et il voudrait au moins le récupérer le week end si c'est trop dure pour son fils de passer des vacances avec lui. Il veut vraiment passer son bien être avant tout car c'est un enfant déjà suivi par le sessad donc déjà perturbé.

Quelle situation il l'a ?

Par Isadore

Bonjour,

Visiblement votre mari ne nie pas avoir un passif d'agresseur sexuel incestueux. Par là on peut comprendre les craintes de la victime, que son neveu soit à son tour victime d'une agression.

Juridiquement il est en droit de déposer plainte si la mère ne respecte pas son DVH. Cependant, au vu de la gravité des accusations portées contre lui, il n'est pas dit qu'une telle plainte aboutisse.

La situation est très compliquée, le mieux serait d'avoir l'aide de thérapeutes spécialisés pour l'expliquer à cet enfant. Il a semble-t-il appris qu'une plainte a été déposée pour sa tante contre son père à cause d'une chose grave que son père aurait fait à sa tante.

La mère n'a pas interdiction de présenter son fils à la tante.

Le mieux serait d'aborder rapidement la question avec les personnes actuellement en charge avec le suivi de l'enfant.